

ENTENTE SPÉCIFIQUE  
ADAPTATION DES SERVICES ET INFRASTRUCTURES  
RÉGIONALES POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS  
DE VIE DES PERSONNES ÂNÉES DANS LA RÉGION DE LA  
CAPITALE-NATIONALE  
2007-2012

RAPPORT 2010-2011

PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE  
ET DES ÂNÉS  
SECRÉTARIAT AUX ÂNÉS

PAR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS  
DE LA CAPITALE-NATIONALE

MARS 2011

## **1. Contexte de l'entente**

---

Dans le cadre de la Stratégie d'action en faveur des Aînés du gouvernement du Québec, le ministère de la Famille et des Aînés peut utiliser divers leviers d'action afin de mettre en œuvre les objectifs gouvernementaux qui y sont inscrits. Un des objectifs de la stratégie consiste à adapter les services et les infrastructures régionales aux besoins des personnes âgées et pour sa réalisation, le programme « Services et infrastructures régionales » dispose d'une enveloppe budgétaire de 12,5 M\$ répartie sur 5 ans (2007-2012) et permet la conclusion d'ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus (CRÉ).

C'est dans ce contexte qu'en mars 2008, la ministre responsable des aînés, madame Marguerite Blais, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Philippe Couillard, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, l'Agence de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale et la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale ont signé une entente spécifique.

Cette entente, d'une durée de cinq ans, prévoit des contributions financières des partenaires totalisant 820 000,00 \$ soit 164 000,00 \$ par année.

### **Objet de l'entente :**

L'entente a pour objet d'adapter les services et les infrastructures régionales dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées de la région de la Capitale-Nationale par la mise en commun de ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées.

### **Objectif général de l'entente:**

Dans le respect de leurs mandats respectifs, les parties conviennent de travailler en étroite collaboration à la réalisation de projets visant à rendre les communautés plus accueillantes et conviviales pour les personnes âgées.

### **Objectifs spécifiques :**

- 1) Accroître la sensibilisation auprès des élus municipaux et de la population en général sur l'importance de répondre aux besoins des personnes âgées en vue de leur assurer une vie active, en santé et productive au sein de leur communauté.
- 2) Identifier des communautés intéressées et désireuses de combler des besoins associés aux personnes âgées et mettre en place des projets basés sur le concept « Villes-amies des aînés ». Ils viseront plus particulièrement à :

- dresser un portrait de situation sur la réalité et les besoins des personnes âgées vivant dans une collectivité en dégageant les forces et les limites;
- à partir de ce portrait de situation, s'assurer que les collectivités adaptent davantage les politiques, les services, les aménagements et les structures aux besoins des personnes âgées;
- favoriser l'implication des personnes âgées au sein de projets mobilisateurs dans la collectivité ainsi que leur participation sociale au développement de leur milieu de vie.

3) Soutenir la TABLE pour l'organisation d'un événement annuel qui se rapporte aux conditions de vie des personnes âgées et dont les modalités seront à définir avec les PARTIES.

## 2. Activités réalisées

*En fin d'année 2008-2009, un jury indépendant a sélectionné trois projets dans le cadre du « programme d'aide aux collectivités amies des aînés ». Les trois projets retenus sont ceux de : Baie Saint-Paul, de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de la ville de Québec et de Lac Beauport. En 2009-2010, ces projets ont démarré en se mobilisant et en entamant la phase d'établissement du portrait du milieu.*

Essentiellement, l'année 2010-2011 a été consacrée à l'accompagnement des trois projets « collectivités amies des aînés » et au suivi des étapes 2 et 3 :

- 1) mobiliser le milieu
- 2) établir le portrait du milieu et de la population visée**
- 3) rédiger un plan d'action**
- 4) mettre en œuvre le plan d'action
- 5) évaluer de façon continue les actions mises en œuvre

Un bilan de l'étape 2 a été réalisé et sera publié incessamment. Un bulletin de liaison a été réalisé et distribué à toutes les personnes intéressées par les projets CADA (3 éditions publiées en 2010-2011).

Enfin, la Table de concertation des personnes âgées a bénéficié d'une somme de 10 000 \$ pour la tenue d'un colloque.

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ENTENTE

Accroître la sensibilisation auprès des élus municipaux et de la population en général sur l'importance de répondre aux besoins des personnes âgées en vue de leur assurer une vie active, en santé et productive au sein de leur communauté.

**en continu**

Identifier des communautés intéressées et désireuses de combler des besoins des personnes âgées et de mettre en place des projets basés sur le concept « Villes-amies des âgés ».

**Réalisé**

Mettre en place des projets basés sur le concept de « Villes-amies des âgés » (ci-après nommés « Collectivités amies des âgés »).

**Réalisé**

**Action 1:**

**Suivre la mise en place des trois promoteurs des projets « collectivité amie des âgés ».**

Cette action a été réalisée en 2009-2010

**Action 2:**

**Accompagner les promoteurs de chacun des trois projets « collectivité amie des âgés » afin que soient mobilisés les partenaires de la collectivité qui peuvent contribuer à la mise en place du projet.**

Cette action a été réalisée en 2009-2010 : Les comités de pilotage des projets regroupent une multitude d'expertise, notamment des personnes du secteur de la santé (organismes communautaires), des groupes d'âgés, des représentants du milieu municipal et autres selon le cas. Il s'agit de projets dont le leadership est assumé par le milieu municipal mais qui regroupent une foule de partenaires du milieu.

**Action 3:**

**Accompagner les promoteurs des trois projets « collectivité amie des âgés » afin que leur démarche tienne compte de la réalité et des besoins des personnes âgées vivant dans la collectivité visée (portrait) et dans l'élaboration de leur plan d'action en lien avec le portrait du milieu.**

<i>Biens livrables pour les actions 1, 2 et 3 au 31 mars 2011 pour le projet de Baie Saint-Paul</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
<i>Formation d'un comité de suivi (ou de pilotage) du</i>	Réalisé en 2009-2010 La Ville de Baie-Saint-Paul a mis en place un comité de pilotage du projet, qui comprend, outre les 8 personnes de 50 ans et plus, deux élus

<i>projet</i>	dont le maire, ainsi que le directeur général et la responsable des communications et du développement durable.
<i>Consultation de la population</i>	Réalisé en 2009-2010 – plusieurs focus groups
<b><i>Réalisation d'un portrait (diagnostic)</i></b>	Le comité a retenu cinq thématiques, soit: les espaces extérieurs et les immeubles, le logement, le respect et l'inclusion sociale, la santé et le bien-être et enfin la communication et l'information. Le diagnostic final, complété par la firme Desjardins marketing est accessible sur le site Web de la ville. Ce rapport comprend les résultats d'un sondage téléphonique auprès de 290 personnes de plus de 60 ans concernant le logement des aînés à Baie-Saint-Paul, incluant le type de logement, son coût, le statut de propriétaire ou locataire de l'occupant, son type de ménage, la sécurité, l'adaptation du logis, la proximité des services, les revenus.
<b><i>Élaboration d'un plan d'action</i></b>	<p>C'est en novembre 2010 que le Conseil municipal de Baie-Saint-Paul a adopté le plan d'action pour les aînés découlant du diagnostic. Cinq grandes catégories d'enjeux découlent du diagnostic. Pour être aîné et heureux à Baie-Saint-Paul il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se divertir / s'intégrer aux autres</li> <li>• S'informer</li> <li>• Se déplacer</li> <li>• S'accomplir</li> <li>• Se doter d'une qualité de vie</li> </ul> <p>Le plan d'action a été adopté au terme d'une démarche participative se déroulant sur 15 mois et impliquant plus de 385 citoyens. Parmi les actions prioritaires, soulignons : 1. Aider les aînés à demeurer le plus longtemps possible dans leur propre logement (maison, logement, condo, etc.) 2. Revoir les intersections et les traverses de piétons, ajouter de l'affichage qui marque la priorité aux piétons. Allonger le temps de traverse et ajouter un signal sonore plus intense aux intersections dans la Ville afin de les rendre davantage sécuritaires pour les aînés et les personnes ayant une moins bonne acuité visuelle. 3. Former un comité de communication et de promotion responsable d'élaborer un plan de communication. 4. Favoriser un projet résidentiel mixte à Baie-Saint-Paul pour les familles, les couples, les aînés, les gens de conditions socio-économiques variées, incluant des logements sociaux, avec des gammes de prix variés.</p> <p>L'action prioritaire chapeautant l'ensemble du plan d'action, lequel est disponible sur le site Web de la ville, est : Aider les aînés à demeurer le plus longtemps possible dans leur propre logement (maison, logement, condo, etc). La ville de Baie-Saint-Paul a soumis au Secrétariat aux aînés une demande afin d'être reconnue « MADA ».</p>

<b><i>Biens livrables pour les actions 1, 2 et 3 au 31 mars 2011 pour le projet de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge</i></b>	<b><i>Indicateurs de résultats</i></b>
<i>Formation d'un comité de suivi du projet</i>	<p>Réalisé en 2009-2010</p> <p>Les artisans du projet : Des citoyens, des représentants d'organismes de l'Arrondissement, le Centre de santé et des services sociaux de la Vieille-Capitale, le Centre d'éducation des adultes Des Découvreurs ainsi que des représentants de l'Arrondissement font partie du comité associé au projet; ils se sont réunis plus d'une douzaine de fois pour y travailler.</p>
<i>Consultation de la population</i>	<p>Réalisé en 2009-2010</p> <p>En octobre 2009, dans le cadre d'un forum lié au projet « Ensemble pour le mieux-être des aînés », l'Arrondissement rencontrait les personnes âgées résidant sur son territoire</p>
<b><i>Réalisation d'un portrait (diagnostic)</i></b>	<p>Le diagnostic sera déposé en même temps que le plan d'action de l'arrondissement.</p>
<b><i>Élaboration d'un plan d'action</i></b>	<p>Les commentaires recueillis lors de la journée de consultation ont servi à l'élaboration d'un plan d'action qui sera déposé dans les prochaines semaines au conseil d'arrondissement.</p> <p>Ce plan s'articule autour de trois objectifs :  encourager la participation des aînés à la vie sociale et citoyenne;  améliorer l'accès aux lieux extérieurs et aux immeubles ainsi que la sécurité dans ceux-ci;  maximiser la sécurité dans les déplacements.</p> <p>Pour les atteindre, le comité associé au projet prévoit notamment de favoriser une meilleure diffusion de l'information destinée aux aînés et d'élargir l'éventail des activités récréatives et sportives organisées à leur intention. Les principales actions retenues devraient se concrétiser au cours des trois prochaines années.</p>

<b>Biens livrables pour les actions 1, 2 et 3 au 31 mars 2010 pour le projet de Lac-Beauport</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>
<i>Formation d'un comité de suivi du projet</i>	Réalisé en 2009-2010
<b>Consultation de la population</b>	<p>Le projet Collectivité amie des aînés à Lac-Beauport comporte deux volets : un premier, qui se veut une consultation permettant de mieux connaître les besoins et les attentes de la population âgée de plus de 50 ans et un second qui veut que le parc municipal et ses alentours deviennent de véritables espaces multigénérationnels. Le comité de pilotage a constitué en avril dernier 5 groupes de discussion regroupant 28 personnes réparties en fonction de l'âge, du sexe et du revenu.</p> <p>Ce qui ressort de la consultation publique :</p> <p>Les aînés vivent à Lac-Beauport pour la beauté du paysage, son calme et sa tranquillité. Ils y trouvent une qualité de vie extraordinaire, notamment parce qu'ils peuvent profiter de la nature et y pratiquer de nombreuses activités plein air. Ils sont heureux de pouvoir profiter de ce milieu de vie exceptionnel et ce, à proximité des services qu'offre une grande ville comme Québec.</p> <p>Ils sont cependant conscients que pour vivre à Lac-Beauport, il faut être autonome. Il faut posséder une voiture puisque le transport en commun n'y est pas très développé. Il faut aussi être relativement en forme pour pouvoir entretenir sa propriété. L'offre d'unités de logement est quasi inexistante. Or, lorsqu'on devient moins autonome, les tâches quotidiennes deviennent lourdes à porter. Les habitations St-Dunstan (résidence pour personnes âgées), très attendues, viendront répondre en partie à ces besoins.</p> <p>Presque la majorité des aînés interrogés sont en accord avec le fait que pour conserver une bonne qualité de vie, il est très important de garder un mode de vie actif, autant physique qu'intellectuel. De par sa nature, Lac-Beauport favorise la pratique d'activités physiques et les gens qui y habitent sont donc en majorité actifs physiquement. Aussi, les personnes aînées ont souligné l'importance d'être impliqué bénévolement.</p> <p>Finalement concernant le soutien communautaire et les services disponibles sur le territoire, il a été constaté que les services offerts par la municipalité sont souvent méconnus de la population. Lorsqu'ils sont connus, ils sont souvent payants et dispendieux, si dispensés quotidiennement, d'où l'importance d'avoir un réseau d'entraide. De belles idées sont proposées pour publiciser les services offerts, tels qu'un babillard communautaire, un bottin des ressources ou un site Web.</p>

<b>Réalisation d'un portrait (diagnostic)</b>	Le diagnostic sera déposé incessamment.
<i>Élaboration du plan d'action</i>	À faire en 2011-2012

**Action 4 :**

**Assurer le monitoring de l'implantation et l'évaluation des effets de chacun des projets.**

*Il nous apparaissait très important d'offrir un accompagnement soutenu aux trois projets de la région de la Capitale-Nationale, particulièrement pour la phase de réalisation d'un portrait ou diagnostic. Ainsi, la CRÉ a conclu en 2009-2010 une entente de services professionnels avec une consultante, Mme Marie Leclerc. Les tâches reliées à son mandat sont :*

- *d'accompagner les trois projets « collectivités amies des aînés » supportés par l'entente spécifique soit ceux de : Lac Beauport, arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et Baie-Saint-Paul;*
- *de recueillir des informations pour le volet monitoring/évaluation/rétroaction de ces trois projets.*

Tout au cours de l'année 2010-2011 les représentants de la CRÉ et de l'Agence de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale ont travaillé sur un document « suivi de l'implantation des projets collectivités amies des aînés de la région de la Capitale-Nationale – bilan des étapes Mobilisation et Diagnostic », lequel sera distribué à toutes les personnes et organismes intéressés par la question. Le document sous sa version finale sera disponible en avril 2011.

<i>Biens livrables pour l'action 4 au 31 mars 2011</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
<i>Production d'un document bilan de la phase diagnostic</i>	Document complété et diffusé dans les prochaines semaines.
<i>Association des chercheurs avec les 3 projets</i>	Participation de la CRÉ à un projet de l'IVPSA sur la participation sociale des aînés : des savoirs à l'action, lequel a été déposé pour demande de financement en février 2011 au CRSH. La CRÉ participerait à ce projet via les 3 projets CADA.

### **Action 5 :**

**Favoriser la mise en réseau des personnes impliquées dans les trois projets et le partage sur les expériences de chacun.**

En 2010-2011, la CRÉ a continué de faciliter les échanges entre les personnes impliquées dans les projets et a instrumenté les acteurs, tout en évitant d'imposer des contraintes inutiles. D'ailleurs, le bulletin de liaison « Nous vieillirons ensemble » diffusé largement dans la région de la Capitale-Nationale, contribue à maintenir informées toutes les personnes intéressées par ces projets, quant à l'état d'avancement des trois initiatives et diffuse des informations pertinentes ou événements en lien avec leur démarche.

<i>Biens livrables pour l'action 5 au 31 mars 2011</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
<i>Tenue de rencontre des responsables des projets pour échanger</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tenue d'une rencontre où étaient présentes les représentantes de Baie-St-Paul et Sainte-Foy-Sillery Cap-Rouge, le afin d'échanger sur divers thèmes associés à CADA</li> </ul> <p>Participation des représentantes des projets et de la CRÉ et de l'Agence a une session de formation dispensée à Sherbrooke par Mme Suzanne Garon, concernant les outils développés dans les projets VADA pour l'élaboration du plan d'action</p> <p>Préparation d'une journée colloque concernant les milieux de vie des aînés</p>

**Action 6 :**

**Faire connaître les projets et leur donner une visibilité et un rayonnement à l'échelle régionale et provinciale.**

<i>Biens livrables pour l'action 6 au 31 mars 2011</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
<i>Plan de communication pour faire connaître l'avancement des trois projets et réalisation d'une revue de presse</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion de trois éditions du bulletin « Nous vieillirons ensemble »</li> <li>- préparation du document « suivi de l'implantation des projets collectivités amies des aînés de la région de la Capitale-Nationale – bilan des étapes Mobilisation et Diagnostic »</li> <li>- participation de la CRÉ afin de produire un article sur les 3 projets dans la revue « vie et vieillissement », une édition à paraître prochainement</li> <li>- diffusion dans les médias locaux des 3 projets</li> <li>- Faire reconnaître les 3 projets comme étant des projets MADA reconnu par le Secrétariat aux aînés</li> </ul>

Soutenir la table pour l'organisation d'un événement annuel qui se rapporte aux conditions de vie des personnes âgées et dont les modalités seront à définir avec les parties.

**En continu**

**Action 7 :**

**Organiser et tenir un colloque : Mourir dignement : quelles alternatives.**

<i>Biens livrables pour l'action 7 au 31 mars 2011</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
<i>Colloque mourir dignement, quelles alternatives ?</i>	<p>Ce colloque s'est tenu les 18-19 septembre 2010 en collaboration avec l'association québécoise en gérontologie.</p> <p>Toutefois, la somme de 10 000 \$ qui avait été attribuée n'a pas été dépensée au complet, seulement 5 000 \$ ont été dépensés pour cette activité. La table de concertation propose d'affecter la somme de 5 000 \$ restante à un colloque devant se tenir le 8 avril 2011 : Oser briser l'isolement des pauvretés (conséquences de la pauvreté des aînés)</p>

### 3. Rapport financier au 15 mars 2011

---

#### PRODUITS

Somme résiduelle de l'année précédente	92 353 \$
CRÉ	45 000 \$
MFA	119 000 \$
<b>Total des produits</b>	<b>256 353 \$</b>

#### DÉPENSES

Frais de gestion prévus dans l'entente : affectation d'une ressource professionnelle de la CRÉ une journée/semaine (Danielle Tremblay)	10 000 \$
<i>déplacement, représentation, repas :</i>	220 \$
<i>Télécommunication:</i>	200 \$
<i>fournitures de bureau :</i>	100 \$
<i>honoraires professionnels :</i>	840 \$
<i>formations :</i>	155 \$
<i>ressource professionnelle de la CRÉ :</i>	8 484 \$
Honoraires consultante - accompagnement des projets (Marie Leclerc)	13 881 \$
Versement au projet de Baie-Saint-Paul	37 500 \$
Versement au projet de Lac-Beauport	60 000 \$
Versement au projet Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	50 000 \$
Versement à la table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale pour colloque mourir dans la dignité :	10 000 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>181 381 \$</b>
<b>Somme résiduelle</b>	<b>74 972 \$</b>

*La somme résiduelle sera ultérieurement versée aux trois projets en fonction des modalités de versement prévues avec chacun.*